

CCC/DC (76)19



COE112065

ASPECTS SOCIO-CULTURELS
DE LA
TÉLÉVISION PAR CABLE
ET
DE LA VIDÉOGRAPHIE

COLLOQUE DE PARIS

22-24 OCTOBRE 1975

43.343
04.3

CONSEIL DE LA COOPÉRATION CULTURELLE
COMITÉ DE L'ÉDUCATION EXTRASCOLAIRE ET DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Strasbourg, le 11 février 1976

CCC/DC (76) 19

Or. fr.

COMITE DE L'EDUCATION EXTRASCOLAIRE
ET DU DEVELOPPEMENT CULTUREL

Colloque sur les aspects socio-culturels
de la télévision par câble et de la vidéographie

(Paris, 22 - 24 octobre 1975)

RAPPORT

43.343
04.3

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<u>Avant-propos</u>	1
<u>Ire Partie</u> : Le point de la situation et les perspectives d'avenir par M. Wangermée, Directeur du projet	2
<u>Ile Partie</u> : Synthèse des débats	
I. Introduction	10
II. Déroulement des travaux	10
III. Vidéographie	11
IV. Projet de recommandation (Vidéographie) ..	13
V. Télévision par câble	14
VI. Programme futur	17
A. Recherches	17
B. Expériences-pilotes	18
C. Réunions	18
<u>Annexes</u>	
<u>Annexe A</u> - Liste des participants	- 1 -
<u>Annexe B</u> - Ordre du jour	24
<u>Annexe C</u> - Commentaires de l'ordre du jour	27
<u>Annexe D</u> - Liste des études réalisées en 1975	35

AVANT-PROPOS.

Ce rapport contient deux parties. La première est un commentaire du directeur de projet, M. Robert Wangermée, Directeur Général de la Radio-Télévision française, sur les enseignements de la réunion et les orientations à en tirer pour l'action à venir ; la seconde, qui a été préparée par le Secrétariat, est une brève synthèse des principaux points qui ont été abordés dans les débats. Elle porte sur trois thèmes : la vidéographie, la télévision par câble, et les études à envisager pour la suite du projet.

Ire PARTIELE POINT DE LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES D'AVENIRA. ORIENTATION GENERALE DES TRAVAUX.

1. L'intérêt particulier de la rencontre de Paris était dans la présence d'un certain nombre de "praticiens" de la vidéo et du câble. En apportant leur expérience concrète d'activité sur le terrain, ils ont considérablement enrichi la réflexion.

Sans aucun doute, l'évaluation réaliste des techniques nouvelles ne pourra-t-elle se faire qu'avec l'aide de ceux qui les utilisent. C'est pourquoi il est souhaitable qu'à l'avenir les responsables du projet "Communication", fassent plus souvent appel à la collaboration des artisans de certaines expériences.

2. Les études menées jusqu'à présent déjà apportent des enseignements qui permettent de recommander des orientations pour l'action future.

Il faut remarquer, cependant, que les deux techniques se trouvent à des stades d'avancement différents : la vidéo - technique légère qui échappe à bien des contraintes qui pèsent sur le câble - est certainement mieux développée.

- Ainsi, il a été permis d'aller plus loin dans la réflexion sur la vidéo et de proposer, dès maintenant, une structure d'organisation concrète susceptible de répondre aux besoins du plus grand nombre d'utilisateurs potentiels. Cette proposition a pris la forme d'une recommandation qu'à l'unanimité les experts réunis à Paris souhaiteraient faire aux autorités compétentes des différents pays, par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe.

Déjà, dans certains pays, le type de structure proposé tend à s'ébaucher par de premières réalisations. Il conviendra, à l'avenir, d'en suivre de près le fonctionnement pour en mesurer les apports.

- Pour la télévision par câble, il est trop tôt de prendre position sur les modalités d'organisation. Dans plusieurs pays, en effet, des commissions officielles enquêtent et délibèrent à ce propos, et il convient d'attendre leurs conclusions. Aussi a-t-il été décidé de se limiter provisoirement à la collecte d'informations sur le développement du câble. Cette collecte permettra de mettre en évidence des tendances convergentes dans plusieurs pays, et ainsi de faire apparaître la spécificité des options prises en Europe par rapport aux systèmes nord-américains. Dès à présent, en effet, des orientations se dessinent qui sont propres aux pays européens. Un premier relevé figure dans la partie de ce rapport qui est consacré à la télévision par câble.

B. PROBLEMES COMMUNS A LA VIDEO ET AU CABLE.

Tout en présentant des exigences spécifiques, vidéo et câble soulèvent un certain nombre de problèmes communs.

1. Au stade actuel de leur développement, une des questions les plus urgentes est la systématisation de la recherche. Pas de politique de communication sans exploration satisfaisante de la matière en laquelle il faut légiférer. C'est un postulat qu'il conviendrait peut-être de rappeler par une recommandation formelle aux autorités des pays membres du Conseil de l'Europe.

L'objet prioritaire de la recherche est la détection des besoins sociaux, besoins que devront satisfaire les techniques nouvelles. Mais il est évident que l'attention devra se porter aussi sur les structures d'organisation des techniques, sur leurs modes de financement et de contrôle - bref sur l'ensemble des questions que soulèvent actuellement vidéo et câble.

La recherche doit comprendre deux types d'approche complémentaire :

- l'expérimentation concrète, sur base de projets pilotes, avec simulations partielles ;
- l'exploration théorique, à l'aide de diverses méthodes de prospective (ex. la méthode Delphi).

L'accent a été mis, par les experts, sur le premier type de démarche qui leur paraît mieux approprié pour saisir les besoins sociaux. Ces besoins, on le sait, ne se manifestent pas de manière spontanée ; les futurs utilisateurs des techniques nouvelles, en effet, ignorent encore les possibilités qui s'offriront. Ce n'est que par un patient travail d'expérimentation qu'on pourra obtenir des indications fiables sur des demandes nouvelles dans le domaine des communications.

Il faudrait, a-t-on suggéré, créer de véritables "observatoires sociaux" permettant de suivre, sur le vif, la manière dont les techniques s'insèrent dans le contexte social.

Mais plusieurs conditions se posent quant aux méthodes de l'évaluation :

- Tout d'abord, la place du chercheur doit varier. A l'observateur extérieur doit s'ajouter l'observateur participant qui, en vivant l'expérience, perçoit d'une manière plus concrète certaines de ses dimensions. C'est la combinaison des deux démarches qui offre les meilleures garanties pour la pertinence de l'évaluation des expériences.
- D'autre part, les équipes de chercheurs doivent être multidisciplinaires. Venant d'horizons différents, leurs points de vue se complètent pour permettre une appréciation plus nuancée des expériences.

- Mais, seules des expériences d'une durée suffisante peuvent donner lieu à des recherches aussi complexes : un terme de deux ans paraît être une exigence minimale. L'évolution des expériences dans le temps en effet, est susceptible d'apporter des enseignements importants ; c'est pourquoi il convient de distinguer avec précision les différents stades.

De manière générale, il est souhaitable que toutes les expériences significatives fassent l'objet d'une recherche approfondie. Pour promouvoir les initiatives à cet égard, le Conseil de l'Europe devrait accorder son soutien sinon matériel, du moins moral, à certaines d'entre elles. Il devrait les recommander à l'attention des autorités compétentes dans chaque pays ; en commanditant des rapports d'experts, il devrait leur donner une "publicité" particulière sur le plan international.

Les premières propositions pourraient être faites à l'intention du Conseil de l'Europe dès que l'on sera suffisamment informé de la teneur de certaines expériences qui se préparent actuellement dans différents pays (Belgique, France, Suisse, Allemagne).

2. Dans la conception des expériences, il faudra veiller à établir une étroite liaison entre vidéo et câble. Dès à présent, en effet, il apparaît que les meilleures réussites de la télévision locale par câble sont dues à des activités préparatoires menées à l'aide de la vidéo. Peut-être, déjà, pourrait-on énoncer comme règle fondamentale qu'aucune expérience de télévision par câble ne devrait être lancée sans "pré-animation" par la vidéo.

Par ailleurs, les structures d'organisation de la vidéo pourraient, dans certains cas, s'intégrer à celles du câble. Ainsi, seraient groupés dans un même cadre les dispositifs matériels et le personnel nécessaires à l'une et à l'autre technique.

3. La plupart des experts réunis par le Conseil de l'Europe s'accordent à souhaiter que vidéo et câble soient gérés de manière pluraliste par toutes les parties intéressées des communautés qu'ils doivent servir.

Dans cette perspective, le pluralisme traditionnel qui avantage les forces les plus importantes - devra être dépassé. Il devra s'élargir à un pluralisme nouveau, plus différencié, reflétant mieux la réalité sociale où voisinent de nombreuses minorités. Des normes devraient être cherchées pour garantir en particulier la présence des groupes les moins favorisés de la population. Certes, cette présence paraît à d'aucuns comme "politiquement risqué". Mais c'est précisément dans cette frange de la population que vidéo et câble trouvent sans doute leur meilleure justification sociale, parce que davantage qu'ailleurs ils y répondent à des besoins de communication peu ou pas satisfaits.

4. Les personnes qui travailleront dans les nouvelles structures méritent une attention particulière quant à leur rôle.

Intermédiaires entre les techniques et leurs utilisateurs, elles peuvent concevoir leur fonction de deux manières : comme celle d'un "animateur" ou comme celle d'un "facilitateur" ("facilitator").

- Ce dernier, selon le concept des experts anglais, "aide les groupes à atteindre un objectif". Il se conçoit, avant tout, comme conseil technique. Mais il aide aussi dans l'élaboration de la structure des messages "pour les rendre plus efficaces." Fondamentalement, cependant, son attitude doit rester neutre quant au contenu de ces messages.
- L'animateur, par contre, agit délibérément sur les "objectifs de communication" des groupes et des individus.

Sans doute, pour la vidéo et pour le câble, faut-il faire appel aux deux types de "médiateurs" à la fois. Il est incontestable, cependant que le facilitateur - qui se veut non-engagé - s'intègre mieux à des structures d'organisation de type pluraliste. Peut-être même, cette absence d'engagement personnel des médiateurs, est-elle une condition importante pour la réussite d'une expérience de type pluraliste (l'expérience de Swindon, en Angleterre, en est l'exemple).

C. LA VIDEO : Pour un service d'utilité publique.

L'organisation pluraliste, proposée pour les techniques nouvelles, devrait prendre la forme d'un service d'utilité publique, ouvert à tout utilisateur et à tout usage (1). La plupart des experts ont pu s'accorder sur ce postulat important. Mais, c'est pour la vidéo seulement qu'ils ont formulé des recommandations concrètes et détaillées. Sur le câble, en effet, il est prématuré de prendre des positions précises.

La proposition pour la vidéo se trouve en annexe. Elle est née de la volonté de définir l'instrument nouveau comme une véritable "ressource publique" (public resource) dont l'accès serait garanti par des règles appropriées.

La notion de "service" implique, au moins, deux idées fondamentales :

1. La variété des usages de l'infrastructure technique, selon les besoins spécifiques des usagers. De la vidéo-art à la vidéo pédagogique, en passant par la vidéo d'animation, la gamme des possibilités est large ; aucune ne devrait être exclue à priori.
Bref, le "service-vidéo", aux fonctions multiples, serait à la disposition de tous ceux qui, selon un expert anglais, "ont des objectifs de communication non encore satisfaits".

(1) A l'exclusion, bien entendu, des usages à objectif commercial. ./.

2. L'accès équilibré des usagers, garanti à la fois sur le plan géographique et sur le plan social.

- Sur le plan géographique, il convient de mieux répartir les ressources techniques entre les différentes régions d'un pays. Actuellement, on constate une multiplication des actions vidéo dans les grands centres urbains, au détriment de la "province". Or, décentraliser la vidéo vers les zones rurales et les petites villes, paraît d'autant plus important qu'elle devrait, à l'avenir, pouvoir pallier les lacunes inévitables dans les réseaux de la télévision par câble. Le câble, en effet, ne pourra jamais "couvrir" que 60 % environ d'un pays. Pour des raisons techniques autant que financières il se concentrera avant tout dans les agglomérations urbaines de quelque importance. Dans les autres zones, des Centres-vidéo (qui intégreraient, le cas échéant, d'autres techniques légères) devraient pouvoir jouer un rôle du substitut fonctionnel.
- Sur le plan social, une attention particulière devra être accordée au rôle potentiel de la vidéo dans les couches les moins favorisées de la population. Leurs membres devraient bénéficier d'une certaine priorité d'accès à la vidéo, pour compenser les manques plus grands dont ils souffrent dans le domaine de la communication.

Enfin, il faut souligner que les nouveaux "services de ressources" ne devraient pas être centrés sur la seule vidéo, mais comprendre d'autres moyens audio-visuels : photo, super-8, matériel sonore, etc...

A ce propos, le voeu a été formulé par certains experts de faire étudier plus en détail les fonctions particulières que le son peut remplir en comparaison avec l'image. Déjà, certaines expériences ponctuelles (au Sonographe de Montréal, dans l'expérience de Bristol, au Vidéogazette de Grenoble) tendent à montrer que "l'audio" - en cassette ou sur câble - peut jouer un rôle à côté de la vidéo.

Tels qu'ils ont été proposés dans la recommandation ci-jointe, les services vidéo contiennent tous les éléments susceptibles de répondre aux cinq fonctions de base : production, conservation, distribution, information et recherche.

Les trois dernières fonctions, en particulier, méritent un commentaire :

1. Dans l'information et la recherche, une attention spéciale devra être donnée à l'aspect technique de la production et de la distribution de documents vidéo. Beaucoup de difficultés subsistent dans ces domaines. Le Conseil de l'Europe pourrait favoriser la recherche de solutions par exemple en patronnant certaines études techniques auxquelles il donnerait une large diffusion.

2. Pour la distribution, plusieurs possibilités peuvent s'offrir. Tout d'abord, il y a le système de distribution par bandes et par cassettes, applicable dans les groupes et les communautés restreintes. Pour toucher des publics plus larges, s'offrent ensuite le câble et la télévision hertzienne. Or, chacun sait que l'"entrée" de la vidéo à bande étroite dans ces deux moyens de diffusion pose encore d'importants problèmes techniques (cf. supra). D'autre part, il faudra vaincre aussi les résistances institutionnelles des "grandes" télévisions face à la vidéo, instrument d'expression des non-professionnels.

La liaison entre vidéo et câble s'impose surtout pour la télévision communautaire. C'est pourquoi, sur le plan des structures, il serait utile de recommander l'intégration - partielle ou complète - des deux media. L'ensemble, enrichi d'autres techniques, formerait sur le plan local un Centre de ressources audio-visuelles permettant un maximum d'usages différents.

D. LA TELEVISION PAR CABLE : TENDANCES GENERALES.

Pour l'évolution de la télévision par câble, les experts ont examiné les tendances générales qui se dessinent dans différents pays :

1. Le câble passif, celui qui ne fait que retransmettre les programmes existants, est toujours le seul qui connaisse une progression réelle. Certains exemples tendent à montrer qu'il représente la condition essentielle pour le succès du câble en général (NB : Selon la K.T.K., commission d'experts allemande, qui vient de rendre ses conclusions, le câble passif serait, à moyen terme, le seul à répondre à des besoins véritables).

Mais, on sait que le câble passif implique des problèmes importants. Problèmes culturels, par l'importation de programmes étrangers qui tendent à concurrencer les programmes nationaux (cf. la Belgique). Problèmes économiques, notamment par l'importation de séquences publicitaires. Problèmes juridiques, par l'incertitude dans laquelle on se trouve quant au règlement des droits d'auteur et droits voisins, à la fois sur le plan national et international.

En matière juridique, les experts ont souhaité que le Conseil de l'Europe joue un rôle plus actif, en éveillant l'attention générale et en suscitant, si possible, une concertation internationale. Il a été suggéré, à ce propos, d'établir, au sein du Conseil, des contacts avec la Commission Juridique en vue d'une éventuelle coopération dans le cadre du projet "Communication".

2. Le câble interactif, ou câble à deux voies, n'a pas encore donné, jusqu'à présent, de preuves convaincantes de ses possibilités. Les seules expériences qui aient réussi sont étroitement liées à des activités très spécifiques : celles de la police, par exemple, ou d'autres services civils. Aucune expérience autonome, par contre, n'a été couronnée de succès.

Il existe, actuellement, un certain désaccord entre les spécialistes quant à l'opportunité de poursuivre les expériences de câble à deux voies. D'aucuns estiment qu'il s'agit d'une technologie obsolète qui ne justifie pas les investissements nécessaires. En effet, il se pourrait que, d'ici vingt ans, l'exploitation des ondes non-métriques offre des perspectives plus intéressantes que le câble.

3. Le câble actif, lui aussi, a déçu. Les expériences de télévision locale et communautaire, lancées dans divers pays, ne se développent guère. Certaines ont été suspendues, d'autres sont en recul. Pour la plupart, elles souffrent d'insuffisances graves : objectifs vagues, moyens incertains, structures floues.

Certains observateurs tendent à croire, aujourd'hui que la fonction "communautaire" du câble n'a guère d'avenir ; ils préconisent de porter toute l'attention sur d'autres fonctions, plus rentables, groupées sous le terme générique de "télé-services". En partie, ces services ressemblent à ceux fournis par le câble bi-directionnel ; mais ils empruntent des dispositifs techniques plus simples, plus légers. La plupart sont destinés à des institutions et aux entreprises commerciales.

Cependant, dans les perspectives du développement culturel, il convient d'encourager les initiatives de type local et communautaire.

Malgré les déceptions, en effet, certaines expériences indiquent qu'il existe, au niveau local, un besoin réel de nouvelles formes de communication. Comme le souligne J. Halloran, ce besoin se manifeste surtout dans les classes moyennes ainsi que dans les couches les plus jeunes de la population actuelle. Incontestablement, la télévision par câble a élargi, dans ces catégories sociales, la participation à la vie locale et communautaire.

Plus d'une fois, par ailleurs, il est apparu que si on "enlève" la télévision locale, la lacune se fait sentir et la population réclame avec insistance le maintien de l'expérience.

Toute expérience, cependant, exige des structures solides. Il est clair, désormais, que ce manque de structures a pesé dans l'échec de certaines initiatives - initiatives pourtant bien menées en ce qui concerne l'action communautaire (en Angleterre, par exemple).

La discussion sur les structures, engagée dans plusieurs pays, fait apparaître des orientations convergentes quant aux principes à adopter pour l'avenir.

- a. Il faudra séparer, dans la gestion du câble local, la fonction de distribution de la fonction de production. C'est pourquoi, certains préconisent l'introduction d'un système basé sur le principe du "common carrier". A l'étude aux Etats-Unis, il devrait être pris en considération aussi en Europe. Déjà un système semblable a été proposé en France sous l'appellation de "réseau transparent".

- b. Pour la gestion de la production, il conviendra de s'orienter vers le principe du pluralisme. Lui seul peut garantir un "contrôle social" satisfaisant des activités de la télévision locale et l'aider à bien s'implanter dans la communauté. (cf. pp. 4 et 5).
- c. A propos du financement, beaucoup d'observateurs s'accordent à dire que l'argent devrait venir d'origines locales diverses. Cependant, ils excluent généralement les ressources publicitaires. Pour certaines expériences, la publicité a été admise. Mais il est apparu que, tout au moins pendant la période expérimentale, la télévision locale par câble n'attire pas beaucoup d'annonceurs.

Selon certains, il serait souhaitable d'obliger les télédistributeurs à contribuer au financement de la production. Leur apport représenterait une certaine redistribution des revenus commerciaux du câble au service du développement culturel. Toutefois, l'intervention financière des télédistributeurs ne leur accorderait aucun droit de regard sur les contenus de la production. En discussion aux Etats-Unis, ce système devrait faire l'objet d'une analyse attentive en Europe.

Autre proposition :

- Les ressources disponibles pour la télévision locale par câble pourraient être réunies soit dans des Fonds régionaux ou locaux, soit dans un Fond national d'où elles seraient redistribuées, selon certains critères, aux différentes TVCL. Ces Fonds seraient gérés collectivement par ceux qui y contribuent.
- d. Enfin, le développement des télévisions nouvelles devrait être vérifié de près. Cette vérification pourrait incomber à un organe particulier pluraliste et multidisciplinaire, ayant compétence au niveau national.

Ses tâches consisteraient à :

- harmoniser les règles de fonctionnement des télévisions locales et surveiller leur application ;
- attribuer des projets de recherche à des établissements qualifiés, pour contrôler les résultats des expériences ;
- être, de manière générale, un organe consultatif et d'appel pour tous les problèmes pouvant naître du fonctionnement quotidien.

IIe PARTIEI. Introduction

Les experts gouvernementaux chargés de conseiller le Comité de l'Education extrascolaire et du Développement culturel pour la partie de son programme consacrée à la "Communication" avaient défini en février l'ordre des activités à mener en 1974, 1975 et 1976 en précisant leurs objectifs. Ils avaient souligné que le Conseil de l'Europe ne devrait pas avoir l'ambition d'offrir des "recettes" pour la réussite des nouvelles formes de télévision, mais se préoccuper de "mettre en évidence quelques enseignements fondamentaux tirés des investigations sur l'audio-visuel dans différents pays". Leur voeu était également, d'une part, que le Conseil collecte tous les documents utiles en vue d'une synthèse des rapports nationaux sur le câble, d'autre part qu'il commande une série d'études sur la vidéo en tant qu'instrument d'animation et technique préparant à la télévision câblée.

Entériné par le Comité de l'Education extrascolaire et du Développement culturel, et le Conseil de la Coopération Culturelle, ce programme a été mis en oeuvre de mars 1974 à octobre 1975. Une quinzaine d'études (liste en Annexe D) ont été demandées par le Secrétariat à des praticiens et à des théoriciens de l'audio-visuel. Leur objet était d'évaluer les réalisations nouvelles en matière de télévision par câble et de vidéographie et de détecter ce qui ne se fait pas encore.

Une réunion d'experts a été convoquée à Paris du 22 au 24 octobre 1975. Présidé par M. Wangermée, Directeur du projet "Communication", ce colloque a rassemblé la plupart des auteurs des monographies et une douzaine d'experts internationaux ayant mené des expériences de télévision par câble et d'animation par la vidéo dans différents pays européens et hors d'Europe, de proposer des actions concertées dans ces deux domaines et de suggérer des recherches complémentaires, le but final retenu par le CCC demeurant "de réunir dans un esprit prospectif les éléments pouvant aider les gouvernements dans l'élaboration de leurs politiques de communication audio-visuelle".

II. Déroulement des travaux

La première journée a été consacrée à la vidéographie, la deuxième à la télévision par câble, la troisième matinée aux conclusions et aux perspectives d'avenir. Les conclusions du premier débat se sont traduites sous forme de projet de recommandation (cf. IV) ; il n'a pas été possible, faute de temps, d'aboutir à pareille formule au terme de la discussion sur la télévision par câble, et le soin a été laissé au Secrétariat d'en rapporter de façon concise les points principaux.

III. Vidéographie

Au cours du débat qui a abouti à la recommandation visant à la création de centres audio-visuels de service public (cf. IV.- Projet de recommandation), les faits et les idées ci-après ont été mis en relief.

On peut se demander si les besoins auxquels répond la vidéographie existent réellement ou s'ils sont l'expression de groupes minoritaires. Il est certain en tout cas qu'elle a cessé d'être un simple passe-temps d'amateur.

En France, la vidéo s'est développée à partir de projets d'urbanisation et comme technique de communication de groupe. Trois types d'utilisation peuvent être définis : tout d'abord, la vidéo comme moyen d'action, ensuite la vidéo comme enregistrement d'un événement et son analyse, enfin la vidéo comme tract visant à résumer une situation ou à développer une propagande. Elle est généralement apparue comme traduction d'une volonté d'agir sur les gens, plutôt que comme instrument pour les faire agir.

En Allemagne, son introduction dans la vie pratique s'est heurtée à l'attitude des radio-télévisions soucieuses de maintenir leur monopole.

En Suisse, la vidéo-animation se développe surtout au niveau des cantons et en milieu urbain et c'est dans les régions rurales que les groupes aspirent particulièrement à une aide du gouvernement fédéral.

Au Royaume-Uni, l'appui que le Gouvernement lui apporte est très compartimenté et il s'avère qu'elle peut difficilement survivre sans un soutien public. Dans ce pays, elle est généralement utilisée dans l'intention de communiquer un message. On y considère également qu'elle n'est pas le résultat d'un développement matériel, mais le fruit de décisions antérieures de petits groupes et l'on se pose la question de savoir comment inciter les industries à produire des instruments répondant aux besoins des animateurs.

En Belgique, la médiathèque nationale, organisme décentralisé d'abord confiné au prêt de disques, va devenir une sorte de vidéographe national disposant à Bruxelles et dans les provinces d'une centrale de matériel, d'une vidéothèque sous forme de bandes archivées et circulant, d'un centre de recherches techniques sur la vidéo. Par ailleurs, il s'est créé en Belgique un centre de créativité du film super 8.

Les applications de la vidéo sont des plus variées, et il importe de reconnaître cette diversité qui va du service social à une nouvelle forme artistique autonome qu'il convient de ne pas isoler artificiellement dans l'étude de ce phénomène. A cet égard, il y a lieu de souligner que l'artiste vidéographe ne se borne pas à s'exprimer mais affine souvent ce moyen d'expression.

Le service vidéo est une expression qui prévaut de plus en plus pour faire pièce à la dichotomie artificielle entre le processus de la vidéo et les produits de la vidéo.

Il ressort clairement des différentes études menées au cours de cette année que les groupes vidéo et les activités vidéographiques se développent le mieux là où existe déjà un réseau câblé.

Dans la nouvelle panoplie de l'audio-visuel, la vidéo n'est cependant qu'un outil, qu'il est intéressant de combiner avec le super 8, encore que l'utilisation de celui-ci demande une plus grande spécialisation que l'emploi de la vidéo.

L'avantage de certaines techniques nouvelles est qu'elles apportent un prolongement à la communication et la transforment quant à la durée et au nombre des destinataires. Une question cruciale qui se pose est cependant de savoir à quels groupes sociaux les techniques nouvelles profitent le plus. Certains se demandent également si le recours aux nouvelles techniques n'aura pas pour résultat de détourner les gens de leurs préoccupations essentielles.

Un des atouts majeurs de la vidéo est qu'elle représente un nouveau moyen pour aborder la télévision. Sans doute est-ce la raison pour laquelle ses promoteurs tendent à la valoriser au détriment de la photographie, de la radio et de la presse qui continuent cependant à jouer dans la vie des individus un rôle bien plus important.

Son utilisation pose encore cependant de multiples problèmes, parmi lesquels la mise au point et la distribution du produit final, la rareté et le prix relativement élevé des appareils de reproduction ne sont pas les moindres. Elle se justifie cependant par l'impossibilité dans nos sociétés d'atteindre individuellement le plus grand nombre.

Quant à la diffusion des vidéogrammes, on peut l'envisager sous les angles suivants :

- à l'intérieur d'un groupe exclusivement,
- dans des groupes que des moments de crise (grèves, atteintes à l'environnement, etc.) ont rendu solidaires,
- activités vidéographiques orientées vers le câble (diffusion de vidéogrammes dans un grand ensemble ou un quartier), expérimentations d'un câble "actif" dans certains pays,
- diffusion de vidéogrammes par la télévision hertzienne.

Quant à la "publication" des vidéogrammes, il faut l'entendre dans un triple sens : celui d'une élaboration conceptuelle, celui de structure d'un produit fini et celui de toilette d'un matériel qui ne sera pas nécessairement monté.

Les stratégies à élaborer pour la diffusion de vidéogrammes doivent également viser à initier des institutions établies (administrations régionales et municipales, organismes sociaux) à l'utilisation de cette technique en vue de leur faire connaître le puissant pouvoir de communication qu'elle recèle.

Ces stratégies doivent aussi prendre en considération le rôle irremplaçable des animateurs : Technicien chargé de l'initiation au matériel et de son entretien ? Conseiller pour la production de vidéogrammes efficaces ? Agent de changement social ? D'aucuns estiment ces trois fonctions indissociables. D'autres entendent les séparer et privilégier celles où l'animateur se cantonne dans un rôle d'auxiliaire neutre (en anglais "facilitator").

Au terme de la discussion, les participants ont adopté le texte ci-après.

IV. Projet de Recommandation

- Se fondant sur les suggestions formulées lors de la discussion des études commanditées par le Conseil de l'Europe,
- Soucieux de proposer des mesures concrètes contribuant à améliorer les politiques nationales de communication,

les participants demandent au Conseil de l'Europe de recommander aux Etats signataires de la Convention Culturelle de favoriser la création au niveau local de centres audio-visuels de service public. Ces centres dont les formes juridiques varieraient selon les législations nationales seraient fondés sur les principes suivants :

1. Mission

Leur mission essentielle serait de mettre à la disposition du public des moyens légers pour l'expression - individuelle et collective - par l'image et par le son (vidéo légère, super-8, techniques d'enregistrement et de reproduction sonores, photographie). Cette mission implique que les centres assurent plusieurs services complémentaires :

- produire, reproduire, conserver, distribuer des documents audio-visuels ;
- informer sur les possibilités et avantages des moyens nouveaux (vidéo, super-8) ;
- former à leur utilisation ;
- promouvoir des recherches sur leur rôle social et culturel ;
- promouvoir des recherches sur l'amélioration des procédés techniques.

./.

2. Equipement

- Pour assurer ces services, ces centres doivent comporter :
- pour la production, un parc de matériel - fixe ou mobile - pourvu d'équipements légers et diversifiés destinés à l'enregistrement et au montage ;
 - pour la présentation, des "vidéothéâtres" à usage collectif ;
 - pour la consultation sur le plan et le prêt, des "vidéothèques" pourvues d'unités individuelles de vision, liées par des circuits d'échanges et assorties de catalogues constamment mis à jour ;
 - pour l'information sur les techniques nouvelles et pour la formation à leur maniement, des dispositifs variables selon les besoins.

3. Gestion

Ces centres, dont la structure pourra varier selon la mission, doivent être sans but lucratif.

Ces centres doivent desservir aussi bien les zones rurales que les zones urbaines.

Ils doivent fonctionner selon le principe de la gestion pluraliste et garantir l'accès équilibré à tous les usagers.

Il paraît souhaitable que la propriété des moyens techniques soit séparée de leur exploitation culturelle, de manière à garantir l'indépendance des utilisateurs. Ceux-ci toutefois doivent se conformer à un minimum de règles indispensables pour le bon fonctionnement du système.

Par ailleurs, ils doivent pouvoir être assistés, au cas où ils le désirent, d'un personnel spécialement formé, soit à la production audio-visuelle, soit à l'animation sociale et culturelle.

V. Télévision par câble

Dans certains pays, le câble à une voie (ou câble actif) s'est taillé de considérables succès quantitatifs. En Belgique, par exemple, 30 % du territoire sont actuellement câblés. Cette vogue s'explique principalement par la possibilité de capter des programmes étrangers. On peut cependant constater que les émissions préférées sont de même nature et de même langue. Elle relèvent des programmes de fiction et de divertissement. Dans ce pays comme au Royaume-Uni, les exigences des artistes dont les oeuvres sont retransmises pourraient freiner ce développement, à moins que des accords n'interviennent entre associations d'artistes et organismes de télédistribution, en vue du paiement aux artistes de redevances forfaitaires.

Aux Etats-Unis, le souci de ne pas ralentir la progression du câble passif a abouti à une jurisprudence différente. Ce même pays a par ailleurs lancé diverses expériences de télévision par câble à double voie (ou câble interactif). A l'exception de celles qui furent liées à des activités déterminées, elles ne furent pas des réussites. L'absence de critères en est sans doute la cause principale. En revanche, les actions menées au Japon étaient fortement structurées. Planifiées depuis longtemps, établies sur une large échelle et appuyées par deux ministères, leur évaluation est prévue pour 1977. Elles s'inscrivent dans une politique globale de la communication, qui comprend notamment les transmissions par satellites géostationnaires et par radio.

Au Canada, pour des raisons légales, il est prévu de rendre bidirectionnels les grands réseaux de câble.

Quoiqu'il en soit, le bilan des expériences extra-européennes est fort indécis, et l'on peut se demander si le câble à deux voies qui théoriquement semble un instrument idéal pour la participation ne va pas se commercialiser rapidement et s'avérer peu propice à la communication.

En Suède, l'expérience qui s'est déroulée à Kiruna en 1974 et au début de 1975 a dans l'ensemble donné des résultats assez prometteurs qui sont détaillés dans une brochure parue en anglais.

En France, des expériences sont prévues à Rennes et à Lille-Dabo, ville nouvelle. Aux Pays-Bas également, en collaboration avec l'Université de Delft. Dans ce pays, un décret paru en 1971 régit les expériences. Subventionnées par l'Etat et prévues pour deux ans, elles postulent la mise sur pied d'institutions culturelles représentatives visant à assurer que les organisations régionales et locales soient associées à la gestion du câble. Elles sont obligatoirement accompagnées de recherches sociologiques et méthodiques comparatives (l'université de Nimègue, par exemple, étudie la réponse du public à la télévision par câble et celle d'Amsterdam les structures de participation et les modèles de gestion. La publicité y est interdite comme la fourniture gratuite de matériel par des firmes. Le Parlement néerlandais se verra prochainement saisi d'un projet de politique intégré des médias, mais pour l'heure les Chambres sont perplexes quant au système de câble à retenir. Cette indécision paraît d'autant plus justifiée que le développement des transmissions par micro-ondes, qui est au stade expérimental dans certains pays, pourrait peut-être d'ici une vingtaine d'années rendre inutile le câble sous sa forme actuelle.

Le monde occidental a toujours d'instinct dit oui à l'innovation technique, mais en période de récession économique, on peut se demander si les crédits disponibles doivent être nécessairement consacrés à l'accroissement d'un potentiel technologique qui n'augmente pas toujours, loin s'en faut, la communication entre les êtres dans un monde saturé d'informations.

Par ailleurs, l'invention technique est toujours plus rapide que son exploitation économique et sa régulation par les lois et les règlements. Ce constat doit tempérer l'euphorie des enthousiastes des nouvelles technologies et ramener peut-être à l'élaboration d'études sur les besoins futurs et les aspirations du public. Mais définir les uns et les autres est une oeuvre difficile, aux résultats souvent très flous. La détermination des besoins culturels n'a souvent d'autre voie que l'expérimentation. Les expériences semblent en tout cas avoir prouvé que les besoins de télévision participative étaient moins forts que les besoins de divertissement. Des remèdes existent à cette situation. L'un consiste à éclairer le public, à l'instar de ce qui se fait aux Etats-Unis et au Canada, sur la nature exacte de ce type de télévision. Un autre est de faire des simulations d'émissions câblées, ce qui ramène automatiquement à la vidéo-animation. Mais la leçon générale de ces constats est qu'il faut continuer à étudier de près toutes les expériences qui ont lieu, celles qui échouent n'étant pas les moins intéressantes.

Ces recherches multidisciplinaires doivent reposer sur un certain nombre de principes :

- les chercheurs doivent pouvoir jouer un rôle actif sur le terrain et dépasser même la recherche participative ;
- ils doivent saisir l'expérience en action et ne pas se borner à la photographier ;
- les recherches doivent durer un certain temps (deux ans ont souvent été considérés comme la durée minimale).

Les expériences menées aux Pays-Bas (Zoetemeer et Deventer), au Royaume-Uni (Swindon, Greenwich et Sheffield) et en Suède (Kiruna) répondaient dans l'ensemble à ces exigences. A Milton Keynes, au Royaume-Uni, la télévision par câble sera utilisée avant tout dans une perspective de développement communautaire. Le point de départ de cette expérience sera, en effet, les besoins et les aspirations des habitants d'une cité nouvelle qui, dans vingt ans, comptera 250.000 âmes. Elle cherchera notamment à répondre aux demandes d'information non satisfaites par des moyens traditionnels ou officiels et à pallier la rareté des équipements socio-culturels. Cette expérience fera dès le départ l'objet d'une étude.

Le financement des expériences pose naturellement des problèmes complexes qui ne sont pas résolus partout uniformément. La publicité sera-t-elle admise ? Si oui, quel pourcentage des budgets couvrira-t-elle ? Comment concilier les intérêts de la presse locale en ce domaine et ceux des détenteurs des câbles ? Quel avenir la transmission par satellite ouvre-t-elle à la télévision payante ? Comment assurer une nette distinction entre les organismes propriétaires des câbles et les réalisateurs de programmes.

Les expériences de télévision par câble actif ont en tout cas démontré l'existence d'un public principalement constitué de représentants de la classe moyenne et de jeunes adultes. Quand ce type de télévision étend son rayonnement à d'autres couches sociales, on note des résultats positifs. Une des questions à traiter en priorité est celle de savoir comment intensifier la participation des couches sociales défavorisées.

La télévision communautaire fonctionne le mieux là où elle a été précédée ou accompagnée de vidéo.

VI. Programmes futurs

A. Recherches

Il a été demandé au Secrétariat d'étudier avec le Directeur de projet dans quelle mesure, compte tenu des crédits disponibles, les recherches suivantes (qui sont classées sans ordre de priorité) pourraient être menées en 1976 - et au besoin en 1977 - en vue d'une part de compléter et d'approfondir les informations actuellement disponibles, d'autre part de préparer la voie à une nouvelle réunion de spécialistes.

1. Sur des expériences et des situations nationales en Europe

Allemagne

- a. le débat sur la télévision par câble
- b. l'expérience de Cassel

France

Les nouvelles expériences d'animation par la vidéo.

Italie

Les expériences de radio et de télévision locales.
La réglementation du câble.

Pays-Bas

L'expérience de télévision à deux voies de Zaldlowel.

Royaume-Uni

Etude approfondie de l'expérience de Milton Keynes

Suisse

- les expériences de vidéo-animation en Suisse alémanique et italienne
- l'expérience de télévision locale de Sion (1976-1977).

2. Sur des expériences et des réalisations hors d'Europe

- Canada et U.S.A. : Quelles mesures ont été prises pour promouvoir la participation à la télévision communautaire (de la pratique à la théorie).
- U.S.A. : L'utilisation du "common carrier"

3. Sur diverses techniques ou méthodes

- Expériences de participation active en public à l'élaboration de programmes de télévision ("open door") ;
- Moyens et méthodes audio-visuels utilisés par les groupes défavorisés pour créer ou améliorer la communication avec les pouvoirs publics ;
- Fonctions éducatives de la vidéo et son utilisation dans l'Education extrascolaire ;
- L'art vidéo ;
- L'utilisation du son dans la communication (les sonographes) ;
- la presse face aux nouveaux media : indifférence, hostilité, collaboration.

4. Sur les besoins en matière d'information et de communication (Etudes multiples et comparatives par enquêtes sur les aspirations et sur les expériences significatives)

B. Expériences-pilotes

- Production d'un vidéogramme qui servirait de rapport sur des problèmes de vidéographie ;
- Mise sur pied d'un système européen visant à faire connaître, à contrôler scientifiquement, à comparer (dans le temps et dans l'espace) et à évaluer (selon des critères à déterminer) une sélection d'expériences de vidéographie et de télévision par câble.

C. Réunions

- Il serait souhaitable de poursuivre la réflexion sur la mise en oeuvre du point 15 b) de la Recommandation 748 (1975) de l'Assemblée Parlementaire relative au rôle et à la gestion des services nationaux de radio-télévision ;
- Colloque de 1976 : Il est apparu que le thème proposé "La télévision et la radio participatives et les aspects constitutionnels de la télévision par câble" ne se prêtaient pas pour l'heure au débat prévu. Dans plusieurs pays d'Europe, en effet (Autriche, Belgique, Grèce, Irlande, Allemagne, Royaume-Uni etc...) des commissions d'études ont été mises sur pied ou des projets de loi sont soit en préparation, soit publiés de fraîche date. Le thème de la réunion sera en conséquence modifié en accord avec le Directeur de projet.

A N N E X E A

A P P E N D I X A

LISTE DES PARTICIPANTS

LIST OF PARTICIPANTS

DIRECTEUR DE PROJET/
PROJECT DIRECTOR

M. Robert WANGERMEE
Directeur Général
Radiodiffusion-Télévision Belge
Emissions françaises
52, Boulevard Auguste Reyers
1040 BRUXELLES / Belgique Belgium

AUTEURS D'ETUDES/
AUTHORS OF STUDIES

M. Francis BALLE
Maître de Conférence
Université de Droit, d'Economie
et de Sciences Sociales de Paris
13, Boulevard des Invalides
75007 PARIS / France

M. Patrice FLICHY
Secrétariat d'Etat à la Culture
Service des Etudes et Recherches
4, Rue d'Aboukir
75002 PARIS / France

M. Jacques FLORAN (Excusé/Apologised)
Directeur du Comité
Société d'Etudes et d'Applications
de Radiodiffusion
22, Rue d'Artois
75008 PARIS / France

M. Julien GIUSTI
Secrétariat Général du Groupe
Interministériel des Villes Nouvelles
21, Rue Miollis
75015 PARIS / France

Mr. J.D. HALLORAN (Excusé/Apologised)
Directeur
Centre for Mass Communication Research
104, Regent Road
LEICESTER LE1 7/LT/Royaume-Uni United-Kingdom

Mr. Arne HEDLUND
Sorgardsvägen 109
184 00 AKERSBERGA / Suède Sweden

Mr. John HOPKINS
Centre for Advanced T.V. Studies
15, Prince of Wales Crescent
LONDON NW1 8 HA / Royaume-Uni
United Kingdom

M. Christian JACOB
44, Avenue des Pinsons
1950 KRAAINEM / Belgique Belgium

Mr. Peter LEWIS
17 Southernhay Avenue
Clifton Wood
BRISTOL / Royaume-Uni United Kingdom

Mme Holde LHOEST
Attachée à la Direction Générale
Radiodiffusion Télévision Belge
52, Boulevard Auguste Reyers
1040 BRUXELLES / Belgique Belgium

M. Guy MILLIARD
22, Rue Neuve-du-Molard
1204 GENEVE / Suisse Switzerland

M. Emile NOEL
Société d'Etudes et d'Applications
de Radiodiffusion
22, Rue d'Artois
75008 PARIS / France

Mlle Vera NOVOTNA
7, Place de la Palud
1005 LAUSANNE / Suisse Switzerland

Mr. Edward W. PLOMAN
Executive Director
International Broadcast Institute Ltd
Tavistock House East
Tavistock Square
LONDON WC1 9LG / Royaume-Uni
United Kingdom

M. Raymond RAVAR (Excusé/Apologised)
Directeur
Institut National Supérieur des Arts
du Spectacle et techniques de diffusion
8, rue Thérésienne
1000 BRUXELLES / Belgique Belgium

Prof. Filippo M. de SANCTIS (Excusé/Apologised)
Via Thailandia 12,
00144 ROMA / Italie Italy

Prof. Dr. Alphons SILBERMANN
Universität zu Köln
Leyboldstrasse 62,
D 5 KOLN-MARIENBURG / RFA FRG

AUTRES EXPERTS/
OTHER EXPERTS

M. René BERGER
Directeur Conservateur
du Musée Cantonal des
Beaux-Arts
16, Avenue Tissot
1006 LAUSANNE / Suisse Switzerland
Directeur du projet :
Créativité/
Project Director :
Creativity

M. Augustin GIRARD
Chef de Service des
Etudes et Recherches
Secrétariat d'Etat à
la Culture
4, Rue d'Aboukir
75002 PARIS / France
Directeur du projet :
Gestion des Affaires
culturelles/
Project Director :
Management of cultural
affairs
Excusé/Apologised

M. Jean-Claude ALTERESCO
Responsable des Etudes et programmes
Société Française de Télédistribution
Tour Maine-Montparnasse, 7e étage
33, Avenue du Maine
75755 PARIS CEDEX 15 / France

Mr. Michael BARRETT
Milton Keynes Development
Corporation
Wavendon Tower
MILTON KEYNES / Royaume-Uni United Kingdom
MK17 8 LX

M. Daniel CHAUCHE
Directeur
Communication Active Formatique
78, Rue de Villiers
92300 LEVALLOIS / France

M. Jean D'ARCY
Président du Syndicat National
de la Vidéo-Communication
8, rue Leroux
75116 PARIS / France

Dr. Richard DILL (Excusé/Apologised)
Directeur International Office
Deutsches Fernsehen/Programmdirektion
10, Leopoldstrasse
8 MUNICH 40 / FRA FRG

ANNEXE A
APPENDIX A

M. Jean-Pierre DUBOIS-DUMÉE
Directeur Général de TELERAMA
Résidence Le France
4, Square Léon Blum, Apt. 101
92800 PUTRANX / France

M. Manfred JENKE
Directeur de la radio
Westdeutscher Rundfunk
Appellhofplatz
COLOGNE / RFA FRG

Mme Franca KLAVER
Professeur à l'Université d'Amsterdam
20, Kroonlaan
HILVERSUM / Pays-Bas Netherlands

Dr. Matti OKSANEN
Head of Research and Long-
Range Planning
OY Yleisradio AB
Kesäkatu 2
00260 HELSINKI 26 / Finlande Finland

M. Henri PIGEAT (Excusé/Apologised)
Délégué Général Adjoint
Délégation Générale à l'Information
Cabinet du Premier Ministre
PARIS / France

M. Robin SCOTT (Excusé/Apologised)
Controller Development Television
B.B.C. Television Centre
LONDON W12 7RJ / Royaume-Uni United Kingdom

Dr. SPINDLER (Excusé/Apologised)
Bundesministerium für das Post-
und Fernmeldewesen
53 BONN-1 / RFA FRG
Postfach 80 01

Prof. J.G. STAPPERS (Excusé/Apologised)
Instituut voor Massacommunicatie
Katholieke Universiteit
Berg en Dalseweg 118
NIJMEGEN / Pays-Bas Netherlands

Dr. Olaf SCHWENCKE (Excusé/Apologised)
Deputy
Wilhelmstrasse 17
307 NIENBURG / RFA FRG

M. Jacques THIBAU
Conseiller
Ministère des Affaires Etrangères
19, Rue du-Dr. Finlay
75015 PARIS / France

Dr. Paul TWARÖCH
Secrétaire Général
Osterreichischer Rundfunk (ORF)
30, Würzburggasse
1130 WIEN / Autriche Austria

OBSERVATEURS/
OBSERVERS

M. Claude DURIEUX (Excusé/apologised)
Journaliste
Journal LE MONDE
5, Rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09 / France

M. Louis SCHNEITER
Attaché au
Journal LA SUISSE
15, Rue des Savoises
1211 GENEVE / Suisse Switzerland

A N N E X E BORDRE DU JOUR

Introduction générale :

1. Ouverture du Colloque par un représentant du Secrétariat général.
2. Introduction aux débats par le Directeur du projet.
3. Adoption de l'ordre du jour.

I. PREMIERE PARTIE : VIDEO ET SUPER 81. Présentation des rapports

- Bref rappel, par les auteurs, des principales informations contenues dans leurs rapports.
- Indication de développements nouveaux intervenus depuis la clôture des rapports.
- Suggestions d'études complémentaires dans les domaines abordés.

2. Discussion

2.1. Clarification de la terminologie et définition précise des types d'application de la vidéo. (Cet essai de "normalisation" s'impose en raison des divergences de terminologie apparues dans les rapports. Il pourrait, le cas échéant, déboucher sur un "dictionnaire de la vidéo" qui recense les notions de base et en donne de brèves illustrations).

2.2. Esquisse d'éléments pour une politique de la vidéo / du S.8

2.2.1. Inventaire des institutions et instances qui, dans chaque pays, se préoccupent de la promotion de la vidéo. Leurs objectifs, leurs moyens. Formes éventuelles de coopération.

2.2.2. Examen des implications d'une politique de la vidéo : infrastructure technique, financement, organisation, coordination. Examen de ces éléments selon deux orientations fondamentales : 1. développement d'une vidéo "institutionnelle" faisant partie d'actions structurées (ex. dans les villes nouvelles) ; 2. soutien d'une vidéo "libre" (ex. les vidéographes).

- 2.2.3. Evaluation des besoins sociaux en matière de vidéo / S.8.
Où en est la recherche sur la vidéo ?
Importance de cette recherche pour la formulation d'une politique adéquate.
Axes principaux d'un programme de recherche.

3. Synthèse

des études à mener dans les domaines cités (synthèse sur base des suggestions des auteurs et de la discussion).

II. DEUXIEME PARTIE : LA TELEVISION PAR CABLE

1. Présentation des rapports

(cf. partie "Vidéo et Super 8")

2. Discussion

- 2.1. Bilan comparatif des expériences ponctuelles et des projets en préparation dans divers pays européens.
Organisation institutionnelle : infrastructure, ressources, programmes, organes de décision à divers niveaux.
Réactions du public : bilan des premières recherches sur la télévision locale et sur le câble bidirectionnel.

- 2.2. Examen des possibilités de promotion de la recherche sociologique
Axes principaux de la recherche. Organisation et financement.

- 2.3. Examen des rapports entre câble et autres media.
Bilan des tendances de la radio locale et communautaire dans divers pays. Examen des projets qui se dessinent en France. Inventaire des premières expériences de radio sur câble (ex. Grenoble)
Examen des attitudes de la presse face aux techniques nouvelles.

3. Synthèse

des propositions d'études.

III. TROISIEME PARTIE : PROGRAMME D'ACTION DU CONSEIL DE
L'EUROPE

- Exposé du représentant du Secrétariat.
- La Recommandation 748 de l'Assemblée Parlementaire.
- Actions à court et moyen terme.
- Expériences-pilotes et projets de recherche.
- Edition d'un nouvel ouvrage.

A N N E X E C

Commentaires sur l'ordre du jour

I. PREMIERE PARTIE : VIDEO ET SUPER-8

1. PRESENTATION DES RAPPORTS

Il serait utile de grouper les rapports selon leurs orientations de base :

a. A. Silbermann - "La vidéographie en Allemagne fédérale".

En guise d'introduction, un examen des spécificités et des champs d'action potentiels de la vidéo.

b. J. Hopkins - "Applications socio-culturelles de la technologie télévisuelle au Royaume-Uni".

G. Milliard - "La vidéo libre en Suisse Romande"

P. Flichy - "Les groupes vidéo face au vidéo-consens".

Etudes de cas illustrant des possibilités d'applications concrètes et posant, sous divers aspects, les problèmes d'intégration de la vidéo au contexte socio-politique.

c. J. Giusti - "La vidéo comme outil d'animation dans les villes nouvelles".

H. Lhoest - "La vidéo d'animation en Belgique francophone".

L'organisation institutionnelle de la vidéo à deux niveaux : celui d'une politique nationale, celui d'une politique sectorielle (l'animation des villes nouvelles).

d. A. Hedlund : "L'utilisation du film Super-8 en Scandinavie".

Le développement du Super-8 vu à travers ses rapports avec la vidéo.

2. DISCUSSION

2.1 Clarification de la terminologie

Les différents rapports montrent qu'il existe une variété très grande des termes et des concepts qui, en partie, se recouvrent, en partie s'opposent et s'excluent.

Or, sans terminologie commune, pas de discussion véritable. Ainsi, sans trop simplifier une matière naturellement complexe et mouvante, on devrait essayer de s'accorder sur certaines notions de base. Les divers rapports tendent à indiquer qu'il existe au moins quatre grands types de l'action vidéo, sans toutefois que les auteurs les définissent de la même manière :

- la vidéo d'animation (ou d'intervention) socio-culturelle ;
- la vidéo de création (en particulier de création artistique) ;
- la vidéo éducative (voire didactique) ;
- la vidéo de recherche.

Un premier effort de clarification devrait consister à établir un consensus sur la portée précise de ces termes. Il conviendrait, ensuite, de faire l'inventaire des différentes fonctions que peut ou doit remplir chacune des formes de la vidéo.

Enfin, il faudrait mettre en lumière les possibilités d'interpénétration de ces formes et fonctions.

Des questions fondamentales se posent particulièrement en rapport avec les objectifs et fonctions de la "vidéo d'animation". Des notions telles que "développement communautaire", changement social" ou "contre-culture" mériteraient qu'on leur consacre un examen attentif.

Employées couramment dans les divers rapports (comme, par ailleurs, dans toute la littérature sur l'animation socio-culturelle), elles n'en recouvrent pas moins des concepts très vagues et permettent des interprétations, parfaitement contradictoires.

Quant à la "vidéo de création" et à la "vidéo éducative", elles ont été écartées dans la plupart des rapports. Mais, comme le met en évidence A. Silbermann, elles sont appelées à jouer un rôle important dans le développement général de la vidéo.

La vidéo éducative, en particulier la vidéo à l'école, devrait désormais être incluse dans les travaux du Groupe "Techniques nouvelles pour le développement culturel". C'est de la formation audio-visuelle (formation par l'audio-visuel et formation à l'audio-visuel) des enfants d'aujourd'hui que dépendra l'emploi de la vidéo par les adultes de demain.

2.2 Esquisse d'éléments pour une politique de la vidéo / du S.8.

2.2.1-2 On peut dégager des différents rapports plusieurs idées de base qui convergent vers un ensemble de suggestions cohérent. Ces suggestions méritent d'être précisées dans la discussion.

La vidéo est un instrument d'action autonome dans les groupes et les collectivités ; à ce titre, normalement elle tend vers une structure d'organisation horizontale. D'autre part, cependant, la vidéo est une technique préparatoire à la télévision par câble ; comme telle, elle suscite l'attention de nombreuses instances officielles qui visent à lui imposer une organisation de type vertical.

Or, comme le fait remarquer G. Milliard, l'idéal serait d'aboutir à l'installation de structures permettant un mouvement "transversal", à travers à la fois les institutions et les groupes.

L'établissement de telles structures demande une politique cohérente et concertée, orientée vers la création d'un système de "service public".

Dans ce sens, la proposition a été faite de définir les techniques nouvelles comme de véritables "ressources publiques" dont l'accès général doit être garanti par des règlements appropriés (par la loi, suggère J. Hopkins).

Les auteurs de plusieurs rapports s'accordent à dire que, pour la vidéo, ce type d'infrastructure publique devrait se composer de plusieurs éléments :

- Pour la production, un parc de matériel -fixe ou mobile- comportant des équipements légers et diversifiés.
- Pour la diffusion, des réseaux de vidéothéâtres, décentralisés et d'un accès facile.
- Pour la consultation et le prêt, des vidéothèques liées par des circuits d'échanges rapides et diversifiés et assortis de catalogues constamment mis à jour. (Désormais, en matière audio-visuelle, la circulation des messages se fera à travers trois réseaux parallèles : un réseau hertzien, un réseau de câble, un réseau de prêt (1). Il se pourrait qu'à court terme, le prêt prenne une importance plus grande que le câble).
- Pour l'information sur les techniques nouvelles et pour l'initiation à leur maniement, des dispositifs variables selon les besoins.

Dans certains pays, des initiatives ont été prises pour l'établissement de telles structures, par exemple sous forme de "Vidéographes" ou de "Centres audio-visuels" (élargis, parfois, à des "Centres multimedia"). Certains de ces Centres ont pour objectif d'offrir l'éventail complet des services de base : à savoir informer, former, faire produire, diffuser, archiver, faire circuler.

Cependant, la plupart des initiatives sont ponctuelles ; rarement elles s'harmonisent avec d'autres, dans un cadre commun et précis. Une politique globale devrait être définie, en liaison avec toutes les parties intéressées : bailleurs de fonds et utilisateurs potentiels.

Plusieurs rapports soulignent à cet égard la nécessité d'une véritable "cogestion culturelle" (ou "gestion fédérative"), pour accorder les intérêts et équilibrer les charges.

(1) et de vente.

Cette cogestion devrait permettre, aussi, de mieux répartir les équipements entre les différentes régions d'un pays. Actuellement on constate une multiplication des actions vidéo dans les grands centres urbains alors que la "province" semble défavorisée. Or, décentraliser la vidéo vers les zones rurales et les petites villes, paraît d'autant plus important qu'elle devrait, à l'avenir, pouvoir pallier les lacunes, inévitables, dans les réseaux de la télévision par câble. Le câble, en effet, ne pourra jamais "couvrir" que 60 % environ d'un pays. Pour des raisons techniques autant que financières, il se concentrera avant tout dans les agglomérations urbaines de quelque importance. Dans les autres zones, des Centres-vidéo (qui intégreraient, le cas échéant, d'autres techniques légères) devraient pouvoir jouer un rôle du substitut fonctionnel.

Pour ces Centres, les conditions d'exploitation et d'accès devraient être fixées de commun accord par les "cogestionnaires". Suffisamment souples, les règles pourraient permettre de dépasser l'opposition entre vidéo dite "institutionnelle" et vidéo dite "libre".

Il s'est montré, en fait, que rarement la vidéo est tout à fait "libre", c'est-à-dire indépendante d'organisations publiques ou commerciales. Le plus souvent, elle est rattachée par des liens techniques ou financiers à des "sponsors" plus ou moins permissifs.

Or, dans une structure de "service public", organisée de manière pluraliste, la propriété des moyens peut parfaitement être séparée de leur exploitation, ce qui garantit une indépendance très grande des utilisateurs. Il est bien entendu, cependant, que ceux-ci devraient se conformer à un minimum de règles, indispensables pour le bon fonctionnement du système.

2.2.3 Dès à présent, il conviendrait de mener des études précises sur les spécificités de la vidéo. On sait que son apport peut être important dans de nombreux domaines, mais les conditions de réussite sont encore mal connues.

La plupart des actions entreprises jusqu'à présent ont manqué d'objectifs précis et de moyens suffisants, sur les plans technique, financier et humain. Comme pour la télévision par câble, on devrait s'attacher à réaliser des expériences-pilotes, suivies de près par des méthodes d'observation sûres. La recherche en matière de "micro-media" (vidéo, super-8, etc...), est tout aussi importante que pour les techniques plus "lourdes" (câble, TV hertzienne). Elle doit montrer, en effet, à quelles conditions les unes peuvent être plus avantageuses que les autres.

Enfin, toute initiative en faveur des techniques légères devrait aller de pair avec une large action d'information vers les milieux politiques et socio-culturels ainsi que vers les utilisateurs potentiels.

A cet égard, des vœux particuliers ont été formulés dans certains rapports à l'adresse des organismes de radio-télévision.

Ceux-ci devraient non seulement informer sur les techniques nouvelles, mais aussi donner place, dans les programmes, à certains de leurs "produits". Techniquement, la chose est possible et diverses expériences montrent déjà qu'il existe une demande non négligeable. Des études détaillées devraient être menées sur ces expériences, études qui pourraient éclairer toutes les radio-télévisions intéressées.

II. DEUXIEME PARTIE : LA TELEVISION PAR CABLE

1. PRESENTATION DES RAPPORTS

- a. Francis Balle : "Les aspects institutionnels de la télévision".

Raymond Ravar : "Le câble : options politiques et implications socio-culturelles en France, Grande-Bretagne, Belgique et Pays-Bas".

Le point de l'évolution générale du câble.

Inventaire des mesures institutionnelles et examen des carences politiques.

- b. James Halloran : "Communications et Communauté" et "Le développement de la télévision par câble au Royaume-Uni".

Peter Lewis : "Knowle West et Bristol Channel TV, Une étude des programmes communautaires sur un réseau de télévision par câble".

Premier bilan des expériences anglaises de télévision locale, à partir d'études de cas approfondies. Perspectives et exigences pour le développement du câble en Angleterre.

- c. International Broadcast Institute : "Utilisations nouvelles des systèmes du câble".

L'état d'avancement des expériences de câble bi-directionnel, aux Etats-Unis et au Japon.

2. DISCUSSIONS

2.1 Bilan général

Tous les rapports mettent en évidence la désillusion qui a suivi la première vague d'enthousiasme pour le câble. Les expériences lancées dans divers pays ne se développent guère. Elles stagnent ou sont en recul ; certaines ont été suspendues, d'autres ont manqué leur départ. Pour la plupart, ces expériences souffrent d'insuffisances graves : objectifs vagues, moyens incertains, structures floues.

Dans certains pays, l'évolution de la télévision par câble dépendra désormais des travaux d'organes consultatifs, institués par les autorités pour explorer les possibilités et exigences des techniques nouvelles (parfois, aussi, des techniques traditionnelles). Ce sont : la "Commission Annan" en Grande-Bretagne, le Haut Conseil de l'Audio-visuel en France, la "Kommission für den Ausbau des technischen Kommunikationssysteme (K. T. K.)" en Allemagne, le "Groupe de Réflexion sur l'Audio-visuel en Belgique".

Ces organes auront, essentiellement, à se prononcer sur trois aspects du câble :

1. le financement et la gestion de l'infrastructure technique ;
2. les modalités d'exploitation ;
3. les orientations de la production, eu égard aux besoins potentiels des communautés intéressées (1).

Sur chacun de ces points, des suggestions intéressantes ont été faites dans divers rapports des experts du Conseil de l'Europe. Il conviendrait de les mettre en discussions pour qu'elles soient précisées et approfondies.

a. Financement

Le financement du câble apparaît, dans le contexte économique actuel, comme un des problèmes les plus préoccupants.

Or, l'originalité du câble, comme le souligne J. Halloran, est dans la grande "flexibilité" des modes possibles de financement. Profitant de cette souplesse, on devrait rechercher des formules variables, basées sur le principe de la cogestion. L'expérience semble montrer qu'on fait erreur en imposant les charges du câble à un seul financier, qu'il soit public ou privé.

Toutefois, selon l'avis général, il conviendrait de séparer clairement la gestion de l'infrastructure technique de son exploitation culturelle et sociale, à savoir de la production.

C'est pourquoi certains préconisent l'introduction d'un système basé sur le principe du "common carrier". A l'étude aux Etats-Unis, un tel système devrait être pris en considération aussi en Europe. Assorti de règles appropriées, il pourrait, en effet, contribuer à résoudre des problèmes qui paraissent aujourd'hui insurmontables (2)

./.

-
- (1) On notera qu'en principe, ces organes ont mission d'étudier l'ensemble des possibilités du câble. Leur souci prioritaire est, néanmoins, l'installation de télévisions locales, voire communautaires.
 - (2) Il serait certainement utile que le Conseil de l'Europe commande sur ce sujet une étude circonstanciée.

b. Exploitation culturelle

Dans ce domaine aussi, bien des observateurs suggèrent de s'orienter vers la cogestion. Elle seule peut garantir un "contrôle social" suffisant des activités de la télévision locale et l'aider à bien s'implanter dans la communauté. (L'orientation prise en Angleterre, avec l'expérience de Milton Keynes, est significative à cet égard).

Parmi les instruments réglementaires qui pourraient régir la gestion de la télévision par câble -sur les plans technique, financier et culturel- une attention particulière devrait désormais revenir au régime des "contrats". On peut penser, en effet, que spécialement pour les techniques nouvelles, le contrat offre des avantages certains. Comme le dit Roger Errera, "librement négocié entre parties dans le cadre de la loi, le contrat est aujourd'hui l'instrument le plus souple pour régler les modalités... du partage des responsabilités dans une société démocratique" (1)

c. Les contenus des programmes

Malgré des déceptions, il paraît indéniable que certaines expériences (en particulier, Swindon et Bristol en Angleterre, Kiruna en Suède, Grenoble en France) indiquent qu'il existe au niveau local un besoin réel de nouvelles formes de communication.

Comme le souligne J. Halloran, ce besoin se manifeste surtout dans les couches les plus jeunes de la population adulte. Les jeunes, en effet, semblent trouver, grâce à la télévision par câble, un intérêt nouveau pour les affaires de la communauté locale. C'est une constatation importante qui -si elle se vérifie sur une échelle plus large- devra inciter à "mobiliser" davantage cette frange de la population dont, somme toute, dépendra la communication de demain.

Cependant, les premiers résultats des études sur les besoins ne représentent encore que des hypothèses. Les besoins, on le sait, ne s'expriment pas tous de façon spontanée, mais à travers un patient travail d'animation de plusieurs années.

(1) "La gestion de la télévision dans une société démocratique", colloque sur "le Rôle et la Gestion des Télécommunications dans une société démocratique", Conseil de l'Europe - Munich, juin 1974.

Ce travail doit s'inscrire dans le cadre d'une "politique d'expérimentations" cohérente. Il semble, d'ailleurs, comme le fait remarquer F. Balle, que dans les milieux responsables une nouvelle disposition d'esprit soit née en faveur de la méthode expérimentale. Avant d'engager l'avenir par des règlements rigides, on souhaite faire des essais-pilotes pour obtenir des critères d'appréciation réalistes.

Mais, faire des expériences ne veut pas dire laisser les choses aller au hasard. J. Halloran met bien en évidence qu'il doit s'agir d'une exploration systématique selon une procédure réfléchie.

Une telle exploration implique des exigences strictes et notamment :

- la fixation d'objectifs précis ;
- des garanties sûres quant aux moyens ;
- une durée suffisante ;
- des structures de base assurant une "assise" communautaire suffisamment large ;
- une méthode d'évaluation multidisciplinaire qui permet des conclusions nuancées.

2.2 Recherche et politique de communication

Pas de décision politique sans recherche préalable. Ce postulat est souvent clamé, mais rarement respecté. Même si des recherches existent et apportent des conclusions importantes, les "décideurs" n'en tiennent pas toujours compte.

Des recommandations précises pourraient être faites, à cet égard, par le Conseil de l'Europe. Elles devraient inclure une esquisse des principaux axes des recherches les plus urgentes, ainsi que des suggestions quant à leur organisation et à leur financement. Certaines études, en Angleterre et en France, peuvent dès à présent fournir des modèles dont il faudrait s'inspirer (cf. étude sur Swindon par J. Halloran).

2.3 Rapports entre câble et autres media

Les recherches sur la télévision par câble doivent, sans aucun doute, inclure les media traditionnels. Partout naissent des projets de radios locales, et la presse se "localise" toujours davantage. Il est irréaliste, dès lors, de considérer le câble comme phénomène isolé dans un "marché" propre.

Déjà, le Conseil de l'Europe a associé aux travaux du Groupe "Techniques nouvelles" certains représentants de la radio. Ne devrait-il pas faire appel, aussi, aux représentants de la presse ?

A N N E X E DLISTE DES ETUDES SUR LE CABLE ET LA VIDEO

1. Emile NOEL	Nouvelles techniques en matière de radiodiffusion	CCC/DC (74)	102
2. Patrice FLICHY	Les groupes video face au video consensus	CCC/DC (75)	33
3. I.B.I.	Utilisations nouvelles des systèmes de câbles	CCC/DC (75)	5
4. I.B.I.	La télévision par câble hors d'Europe	CCC/DC (75)	29
5. Guy MILLIARD	La video libre en Suisse Romande	CCC/DC (75)	15
6. John HOPKINS	Applications socio-culturelles de la technologie télévisuelle au Royaume Uni	CCC/DC (75)	24
7. Arne HEDLUND	L'utilisation du film super 8 en Scandinavie	CCC/DC (75)	34
8. Raymond RAVAR	Le câble : options politiques et implications socioculturelles en France, Grande-Bretagne, Belgique et Pays-Bas	CCC/DC (75) + Addendum	27
9. Holde LHOEST	La video libre en Belgique francophone	CCC/DC (75)	40
10. J.D. HALLORAN	Communication et collectivité	CCC/DC (75)	46
11. Julien GIUSTI	La video comme outil d'animation dans les villes nouvelles	CCC/DC (75)	45
12. Alfons SILBERMANN	La vidéographie en République Fédérale d'Allemagne	CCC/DC (75)	58

- | | | | |
|------------------------|--|-------------|----|
| 13. Peter LEWIS | Knowle West and Bristol Channel TV | CCC/DC (75) | 35 |
| 14. J.D. HALLORAN | Evolution de la télévision par câble dans le Royaume-Uni : problèmes et possibilités | CCC/DC (75) | 57 |
| 15. Filippo de SANCTIS | La video libre en Italie (en préparation) | | |
| 16. Francis BALLE | Les aspects institutionnels de la TV - Etude exploratoire | CCC/DC (75) | 67 |